



**LE COÛT ANNUEL DE L'IMMIGRATION  
POUR LES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA FRANCE**

**André Posokhow**  
Diplômé d'expertise comptable  
Auditeur/Consultant

# LE COÛT ANNUEL DE L'IMMIGRATION POUR LES FINANCES PUBLIQUES DE LA FRANCE

## Introduction

Après les monographies n° 14 de juillet 2008 et n° 23 de mars 2010 consacrées au coût de l'immigration, la monographie n° 25 de juin 2011 sur le coût de l'immigration irrégulière et, enfin, la monographie n° 21 d'avril 2009 sur le coût de l'émigration, Jean-Paul **Gourévitch** a établi en novembre 2012 une nouvelle monographie, n° 27, pour le compte de **Contribuables associés** sur « L'immigration en France, dépenses, recettes, investissements, rentabilité » qui constitue pour ceux qui s'intéressent à ces questions un instrument indispensable. Jean-Paul Gourévitch est expert international en ressources humaines et spécialiste de l'Afrique et des migrations. Il est certainement, par sa compétence, l'un des tout premiers spécialistes français de la problématique des migrations. Il possède une vision générale du problème et souvent ses analyses sont fouillées et ses recherches approfondies. Sa connaissance des organismes, des procédures et des arcanes administratifs de l'immigration régulière comme irrégulière est indiscutable. Certes, sa démarche a été précédée par les travaux de Pierre Milloz et Jacques Bichot. Mais ceux-ci remontent respectivement à 1997 et 2004. Ses études constituent actuellement l'un des rares points de repère de la question du coût de l'immigration pour les finances publiques.

Alors pourquoi l'étude présentée ci-dessous ? La première raison est qu'un travail d'une telle dimension repose sur des hypothèses et des choix par nature souvent discutables. Il n'existe pas dans ce domaine de vérité certaine et de chiffres exacts. En effet, les données chiffrées de l'immigration sont faussées en France par l'insuffisance des instruments statistiques. De fait, certains des choix de J.-P. Gourévitch feront l'objet d'un regard critique ou donneront lieu à des modifications de chiffres, ce qui ne remet pas en cause l'intérêt de sa monographie.

Par ailleurs, le solde négatif de l'immigration qui s'établissait dans l'avant-dernière monographie de 2010 à un coût net de 30,400 Mds euros passe en 2012 à 17,412 Mds euros. Il était intéressant d'examiner les raisons de cette diminution sensible.

Certes, il existe le rapport de l'Université de Lille établi sous la direction de Xavier Chojnicki dont il a été dit qu'il concluait que « l'immigration rapporte 12 Mds euros à la France ». A l'extraordinaire impact médiatique qu'a soulevé ce rapport on sent le soulagement des immigrationnistes. La présente étude n'est pas le lieu d'une analyse approfondie de ce rapport. Tout au plus peut-on noter qu'il n'y a pas un seul rapport mais en réalité deux directions de travail :

- La première constitue une photographie statique des dépenses et des recettes qui débouche sur un excédent des recettes sur les dépenses budgétaires de seulement 3,9 Mds euros (page 85 du livre *L'immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ?* de X. Chojnicki et L. Ragot). Sans détailler il est possible de rappeler certains des commentaires formulés par J.-P. Gourévitch. Les chiffres sont anciens :

2005 voire 1993. Il n'est pas tenu compte de l'immigration irrégulière, des enfants d'immigrés, des coûts de structure, des coûts sécuritaires et des coûts sociétaux ;

- La deuxième direction de travail est celle d'une évaluation dynamique fondée sur des prévisions de recettes et de coûts de l'immigration sur le long terme. C'est la technique de la « comptabilité générationnelle ». L'analyse de ces évaluations exigerait un travail spécifique qui demeure à faire et qui apparaît long et exigeant en temps. Surtout, il convient de noter que les conclusions du livre du professeur X. Chojnicki sur les politiques d'immigration envisageables apparaissent sensiblement différentes des commentaires médiatiques et plus mesurées que ceux-ci.

Pour faire très court, et sans examen particulier de notre part, les auteurs semblent contester qu'une politique migratoire « adaptée aux besoins économiques » puisse aboutir à un niveau optimal d'immigration pour l'économie française. Selon eux, il est vain de chercher à quantifier le bon niveau des flux migratoires. Ils contestent également qu'une politique migratoire appropriée puisse constituer une réponse au vieillissement de la population car cela nécessiterait des flux annuels de plusieurs millions d'immigrés et conduirait à un doublement de la population française par rapport aux projections de l'INSEE et à une part des immigrés dans la population totale d'environ 50%, ce qu'ils jugent « irréaliste ». Une telle formule nécessiterait de doubler la population tous les 40 ans en France, ce qui serait *cumulatif et explosif*. Ils se tourneraient plutôt vers une politique sélective visant à attirer une main-d'œuvre étrangère additionnelle très qualifiée mais dont les effets favorables sur les finances publiques se feraient sentir à court terme plus qu'à long terme.

L'objectif du travail présenté ci-dessous est d'examiner et d'apprécier sur une année, comme le fait la monographie n° 27, la différence qui apparaît entre les recettes et les dépenses annuelles provenant du « stock » des immigrés en France comme peut le souhaiter tout citoyen et contribuable français qui dirait : *Je veux et je suis en droit de savoir ce que me coûtera cette année cette immigration intensive qui m'angoisse ; quant au très long terme c'est probablement intéressant mais d'ici 2050 il peut se passer beaucoup de choses et des prévisions élaborées aujourd'hui peuvent être complètement démenties.* C'est la raison pour laquelle notre approche sera celle d'un pur constat statique des dépenses et des recettes de l'immigration, y compris, le cas échéant, de celles que J.-P. Gourévitch considère comme des investissements. **La notion de surcoût apparaît ambiguë. Elle pourrait signifier que l'on ne fait apparaître dans la colonne des coûts que le surplus marginal des dépenses liées aux seules conséquences négatives de l'immigration et non la totalité de celles-ci. Ce point de vue semble être celui de la monographie pour certaines des dépenses, notamment le logement et l'éducation. Mais alors, comment expliquer que l'on tienne compte de l'intégralité des recettes procurées par le travail des immigrés, ce que fait la monographie, et dans certains cas de coûts marginaux ? Il faut tenir compte de tous les coûts et de toutes les recettes annuelles. C'est ce que fera la présente étude.**

En revanche, celle-ci ne prendra pas en compte, contrairement à la très intéressante étude réalisée pour Free World Academy sur « Le coût de l'immigration originaire du tiers-monde - actualisation 2009 », les dépenses

sur lesquelles l'irruption d'immigrés en France n'a pas ou a peu d'influence directe, comme les dépenses régaliennes, défense (malgré Vigipirate) et diplomatie, ou la recherche. C'est un choix, discutable à perte de vue, mais qui semble raisonnable. Au contraire, il faudrait se poser la question de savoir si le déficit des finances publiques provenant de l'immigration ne pèse pas sur le niveau des dépenses de cette nature et par conséquent sur les investissements qui leur sont liés et la qualité des prestations.

**Enfin la présente étude se place bien au plan des recettes et des dépenses budgétaires et non pas du point de vue macroéconomique de la contribution positive ou négative au PIB.**

Sur la base de ce qui vient d'être exposé il est précisé que la démarche de la monographie n° 27 sera suivie point par point et fera l'objet de commentaires et éventuellement d'appréciations différentes.

Nous distinguerons :

- 1-l'analyse comparative des monographies n° 23 de mars 2010 et n° 27 de novembre 2012 ;
- 2-les données chiffrées de l'immigration ;
- 3-les coûts ;
- 4-les recettes ;
- 5-la synthèse ;
- 6-la conclusion.

— I —  
**L'analyse comparative  
des monographies n° 23 et 27**

**Coûts**

<u>Types de coût</u>	<u>mono 23</u>	<u>mono 27</u>
Coûts de structure.....	0,0	0,5
Coûts sécuritaires.....	5,2	5,3
Coûts sociaux .....	58,6	69,8

Parmi les coûts sociaux, les coûts santé passent de 23,1 Mds à 30,0 Mds. Cela est dû à une progression de la base de 10% et du passage de la part de l'immigration de 12% à 14,1%.

Au sein des coûts sociaux les coûts Famille passent de 5,9 Mds à 8,4 Mds du fait de l'affectation d'un coefficient de 1,5 aux immigrés des pays tiers.

Coûts fiscaux et sociétaux .....	13,7	9,9
----------------------------------	------	-----

Ces coûts passent de 13,7 Mds à 9,9 Mds. Le travail illégal passe de 7,2 Mds à 3,0 Mds sans raison très claire alors que les deux monographies insistent sur l'économie informelle.

En revanche la fraude passe de 2,8 Mds à 5,3 Mds du fait d'une appréhension plus réaliste ,de la fraude mais qui demeure à nos yeux bien modeste.

Enfin, la contrefaçon passe de 2,25 Mds à 0,429 Mds sur une base, à notre avis, insuffisamment justifiée.

Le coût des étudiants étrangers passe de 1,9 Md à 3,2 Mds du fait d'un coût par étudiant insuffisant en 2010 et inférieur de plus de la moitié à la réalité selon J.-P Gourévitch lui-même.

Immigration irrégulière .....	0,0	3,2
-------------------------------	-----	-----

Contrairement à la monographie 27 la 23 ne prenait pas en compte le déficit de l'immigration irrégulière.

Education .....	1,9	3,2
-----------------	-----	-----

<u>Total des coûts</u> .....	<u>79,4</u>	<u>92,2</u>
------------------------------	-------------	-------------

Au final les coûts augmentent de 12,8 Mds€.

## Recettes

<u>Types de recettes</u>	<u>mono 23</u>	<u>mono 27</u>
Cotisations sociales : .....	12,8	50,1
Recettes fiscales Etat : .....	28,3	28,4
Recettes fiscales des collectivités territoriales :.....	7,8	4,9
<u>Total : .</u> .....	<u>49,0</u>	<u>83,4</u>

Au total les recettes augmentent de 34,4 Mds€.

La grosse différence provient des recettes sociales.

Les cotisations maladie et vieillesse passent de 4,5 Mds à 23,7 Mds. Il semble qu'en 2010 il y ait eu une affectation aux cotisations employeurs d'un coefficient inadéquat. Même observation pour la prévoyance, qui passe de 2,1 Mds à 6,7 Mds€, les cotisations familiales qui passent de 0,152 (!) à 4,7 Mds et le chômage qui passe de 1,392 Md à 5,2 Mds. Il est vrai que des recettes de nature sociale d'environ 12,8 Mds n'apparaissaient pas réalistes.

La monographie n° 23 aboutissait à un déficit de l'immigration de 79,4 Mds (coûts) moins 49,00 Mds (recettes) égal à **30,4 Mds**. Il n'était tenu compte ni de l'Aide publique au développement (APD) ni de la politique d'intégration qui étaient considérées comme des investissements.

La monographie n° 27 présente un déficit de l'émigration de 92,2 Mds (coûts) moins 83,4 Mds (recettes) égal à 8,8 Mds€. J.-P. Gourévitch a rajouté des montants d'APD de 3,3 Mds et de politique d'intégration de 5,3 Mds. Au total le déficit final de l'immigration affiché par la monographie n° 27 s'élève à **17,4 Mds**, soit à peu près la moitié de celui de la monographie n° 23.

## —II—

### Les données chiffrées de l'immigration

Seront présentés :

- des observations générales ;
- les chiffres de la population française ;
- les immigrés en situation irrégulière ;
- le flux net annuel des entrées d'immigrés ;
- l'évaluation du nombre des immigrés en France ;
- les immigrés de moins de 18 ans ;
- la population active ;
- les immigrés employés et le taux de chômage ;
- la structure de l'emploi ;
- les salaires ;
- les ratios.

#### 2.1. Observations générales

Pour que les chiffres de l'immigration puissent être considérés comme réellement justes il faudrait être en mesure de disposer d'instruments statistiques fiables. Comme cela a été indiqué un peu plus haut ce n'est malheureusement pas le cas. Notamment les chiffres de l'INSEE sont considérés comme imprécis et apparaissent parfois contradictoires et changeants. Par exemple, les chiffres des entrées d'immigrés, visiblement sous-évalués pendant plusieurs années, font l'objet de rattrapages pendant la période suivante. Le cas le plus flagrant est celui des entrées et des sorties des immigrés réguliers. On connaît assez précisément le nombre des entrées mais on est dans l'ignorance quasi totale du nombre de sorties, ce qui paraît invraisemblable. Quant aux flux des entrées et sorties des immigrés irréguliers, on en est réduit au doigt mouillé et aux supputations. Autre exemple : sur les 284.000 étudiants étrangers présents en France, on ne connaît pas le nombre de ceux qui restent en France à la fin de leurs études et de ceux qui rentrent dans leur pays. C'est tout de même important, ne serait-ce que pour l'Aide au développement. J.-P. Gourévitch ne manque pas de constater à juste titre cet état de choses qui explique bien des incertitudes. En réalité, si les chiffres des immigrés présents semblent globalement appréhendés, et encore avec bien des imprécisions, les flux paraissent mal maîtrisés voire tout simplement non étudiés et inconnus.

La raison principale de cette situation consternante réside dans le dogme immigrationniste qui décourage la recherche scientifique. Il faut lire sur ce thème le livre de Madame Michèle Tribalat démographe : *Les yeux grands fermés* (Denoël-2010) qui « met en évidence une certaine préférence pour l'ignorance » et dont certaines pages sont cinglantes. Nous avons retenu un passage de sa conclusion :

« Cette méfiance à l'égard de la connaissance est partagée par les médias. On y préfère souvent le conte de fées, selon lequel l'immigration est un bienfait en soi, aux faits tels qu'ils sont quand les statistiques existent. Tout ce qui ne semble pas corroborer ce conte de fées serait alors imputable aux mauvais coucheurs qui côtoient les immigrés, aux misères faites à ces derniers. En gros, si les Français "d'origine" étaient meilleurs, l'immigration ne poserait pas de problèmes. C'est pourquoi il faut essayer de les améliorer. Pour cela, mieux vaut ne pas les effaroucher en diffusant des informations qui pourraient les conforter dans leurs mauvais penchants et risquer ainsi de "faire sortir le mauvais génie de la bouteille". »

Madame Tribalat, dans les pages 65 à 74 de son livre, met en cause le progressisme transnational qui prône la gouvernance mondiale comme réponse aux défis migratoires. La lecture des neuf points de la stratégie de ce progressisme est particulièrement recommandée ainsi que le rapport publié en 2008 intitulé : « Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale » dont le chef de file des auteurs est Bertrand Badie.

## **2.2. Les chiffres de la population française**

Comme l'indique J.-P. Gourévitch, au 1<sup>er</sup> janvier 2012 la population régulière française était de 65,980 M d'habitants dont 63,996 M en France métropolitaine et 1,855 dans les DOM ; à ces chiffres il convient d'ajouter Mayotte : 0,129 M habitants.

J.-P. Gourévitch estime que les statistiques de l'INSEE sont faussées et que 2% de la population ont échappé au recensement, parmi lesquels il y a, mais pas seulement, les immigrés en situation irrégulière. La population légale française s'établirait alors à 66,658 M d'habitants. Devant un tel flou il a été choisi de ne tenir compte de ce correctif qu'au travers du nombre d'immigrés en situation irrégulière que J.-P. Gourévitch estime à 680.000 et sur lequel nous reviendrons.

La population totale s'établirait alors, avec les immigrés irréguliers, à un nombre total de 66,660 M d'habitants qui sera retenu pour les besoins de notre étude.

Parmi cette population 78% auraient plus de 18 ans et 22% moins de 18 ans.

## **2.3. Les immigrés en situation irrégulière**

Il convient de distinguer les flux annuels d'immigrés en situation irrégulière du nombre actuel de ces immigrés vivant sur le sol français et, comme cela a été dit, le plus grand flou règne sur ces données. C'est ce que constate le 8<sup>e</sup> rapport au Parlement sur les « Orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration ».

Pour ce qui concerne les flux, J.-P. Gourévitch rappelle que N. Sarkozy, ministre d'Etat à l'époque, estimait les entrées irrégulières de 80.000 à 100.000 entrées illégales par an en France pour un stock compris entre 200.000 et 400.000. En revanche, le directeur de l'INED évaluait les entrées illégales à un flux annuel de 13.000 mais sur la période 1989-1998 ! Pour sa part, J.-P. Gourévitch, après avoir développé un certain nombre de constats dans les pages 19 à 23 de la monographie n° 27, produit un tableau des entrées qui débouche sur une

augmentation du stock de migrants irréguliers de 875.000 personnes de 2005 à 2010, soit en moyenne 145.000 par an. Il ajoute tout de suite que cette estimation est éminemment discutable. En effet, il faudrait tenir compte des départs spontanés, des expulsions, des reconduites, ce qui conduirait à une augmentation du stock bien inférieure au chiffre précité.

Il serait cependant possible de lui opposer que, selon le 8<sup>e</sup> rapport au Parlement, la proportion d'expulsions et de reconduites à la frontière non exécutées est très largement majoritaire. En tout cas, J.-P. Gourévitch constate que le stock de migrants irréguliers continue d'augmenter. Pour notre part nous retiendrons un flux net d'entrées, en ayant en tête ce qui se passe dans les DOM et à Mayotte, de 50.000 migrants irréguliers.

Quant au nombre d'immigrants irréguliers présents, J.-P. Gourévitch, dans la monographie n° 25, après avoir considéré que les estimations officielles du nombre de migrants en situation irrégulière se situaient nettement en dessous de la vérité, l'estime à 550.000 en France métropolitaine et à 131.500 pour l'Outre-mer, soit un total arrondi de 680.000. C'est ce chiffre, raisonnable et que rien ne vient contredire, qui sera retenu.

#### **2.4. Le flux net annuel des entrées d'immigrés**

Bien que le solde net du flux des entrées d'immigrés sur le sol national n'ait pas d'influence sur la détermination du coût de l'immigration dans la mesure où on raisonne sur un stock, il apparaît intéressant de produire une appréciation de ce solde, ne serait-ce que pour en montrer les difficultés et les approximations.

Le 8<sup>e</sup> rapport au Parlement sur « Les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration » de décembre 2011 détaille précisément les chiffres des entrées :

-travail : .....	17 819
-familial : .....	82 235
-humanitaire : .....	17 521
-étudiants : .....	59 779
-divers : .....	11 033
<b>-Total : .....</b>	<b>188 387</b>

Arrondi à **188.000**.

Selon l'INSEE le solde migratoire (hors immigration irrégulière, semble-t-il) est en 2011 de 77.000. Mais ce solde tient compte d'une manière abusive des sorties nettes de nationaux français qui partent à l'étranger pour y travailler ou plus simplement pour émigrer et s'installer dans un autre pays, que J.-P. Gourévitch évalue à 65.000, soit un solde migratoire de l'immigration régulière de 142.000.

Il est alors possible d'estimer très approximativement les retours de l'immigration régulière par différence entre ce chiffre et le chiffre de 188.000, soit 46.000. Au final les flux nets d'immigration annuels pourraient s'établir ainsi en milliers :



Immigration régulière :.....	188
Sorties : .....	-46
Sous total : .....	<u>142</u>
Flux net d'immigration irrégulière: .	50
Total : .....	<u>192</u>

Ainsi il entrerait sur le sol national un chiffre net d'environ 192.000 immigrés réguliers comme irréguliers. Au sein de ce flux il convient néanmoins de distinguer une catégorie particulière qui est celle des étudiants étrangers. Certes, cette population entraîne des coûts d'éducation, de santé, de logement, etc. Mais, d'une part, il est conforme à l'esprit, aux traditions et à l'intérêt de la France d'accueillir ces étudiants et de les former, d'autre part, et surtout, ils ne sont pas en principe destinés à rester en France mais à repartir dans leur pays. Le problème est que l'on ne sait pas quelle est la proportion de vrais et de faux étudiants et que, par ailleurs, nombre d'entre eux demeurent en France pour travailler s'ils en ont la possibilité ou l'occasion. Ils deviennent alors de vrais immigrants et rentrent dans le schéma commun tout en soulignant qu'il s'agit alors d'une immigration en principe qualifiée mais ce au détriment de leur pays d'origine.

## **2.5. L'évaluation du nombre d'immigrés en France**

Cette évaluation apparaît particulièrement importante pour la suite de l'étude. Et pourtant les données chiffrées sont fluctuantes et imprécises même si l'on arrive à mieux cerner la réalité que dans le cas des flux. Selon Wikipédia, qui cite l'INSEE, la France compterait en 2008 12 M immigrés, soit 19% de la population, répartis entre 5,3 millions d'immigrés directs et 6,7 millions de descendants d'immigrés de la première génération.

Plusieurs observations doivent être formulées :

- Les Nations unies et Eurostat considèrent qu'il y a 7,2 M immigrés en France. Il apparaît une différence de 1,9 M de personnes qui sont en réalité des Français de souche nés à l'étranger à l'exemple des Pieds noirs, différence qui ne sera évidemment pas incorporée dans nos estimations de l'immigration.
- Comme il est possible de le constater, il est tenu compte des descendants directs d'immigrés. Il semble légitime de considérer que ceux-ci font partie intégrante de l'immigration, de ses coûts, de ses problèmes voire de ses dérives. C'est ce que font la plupart des organismes qui s'intéressent à ces problèmes et en particulier J.-P. Gourévitch, à l'exception de l'équipe de Lille bien que X. Chojnicki soulève la question dans son livre.

Une nuance de taille doit être introduite : les descendants d'immigrés sont répartis entre ceux dont les deux parents sont immigrés et ceux dont un seul parent est immigré. Dans ce dernier cas il est admis de ne retenir que la moitié de cette population, peut-être pour reconnaître que l'autre moitié est assimilée.

Intégrer cette population de descendants d'immigrés dans les calculs de coûts ne revient pas à adopter une vision dynamique du problème, comme semblent

l'affirmer certains, mais correspond bien à travailler sur un stock de population évalué à un moment donné.

Enfin, les descendants d'immigrés ont pour beaucoup moins de 18 ans mais une partie significative de cette population est majeure.

La monographie n° 27 procède à une estimation de la population immigrée (pages 23 et 24) en distinguant plutôt les plus de 18 ans et les moins de 18 ans. Elle arrive ainsi à un chiffre de 9,292 M immigrés réguliers auxquels elle ajoute 0,680 M immigrés irréguliers pour arriver à un chiffre total de 9,974 M, soit 15% de la population vivant sur le sol national. Il sera procédé différemment dans la présente étude qui distinguera dans les deux paragraphes suivants les immigrés nés en terre étrangère des descendants d'immigrés.

— *Les immigrés (selon notre étude)*

Selon l'INSEE première il y avait, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 5,4 M immigrés en France. Si l'on se situe à fin 2011 il convient de rajouter 0,190 x 4 nouveaux arrivants, soit 0,760, ce qui donne un total de 6,160 M qui sera arrondi par prudence au chiffre de 6 M.

— *Les descendants d'immigrés (selon notre étude)*

Les descendants d'immigrés ont été estimés par l'INSEE première à 6,5 M, dont 3 M ont deux parents immigrés et 3,5 M ont un seul parent immigré. Le nombre de descendants d'immigrés qui sera retenu pour nos calculs tiendra compte seulement de la moitié de ceux-ci pour les raisons invoquées plus haut.

Deux parents immigrés :.....	3,0 M
Un parent immigré: .....	1,8 M (3,5 / 2)
Total : .....	<u>4,8 M</u>

— *Nombre total d'immigrés retenu pour le calcul des coûts*

-immigrés: .....	6,0 M
-descendants d'immigrés: ....	4,8 M
-Total : .....	<u>10,8 M</u>

Soit 16,2% de la population totale.

## **2.6. Les immigrés de moins de 18 ans**

A la lecture de Wikipédia, en 2009, le nombre d'enfants d'immigrés de moins de 18 ans ayant au moins un parent immigré s'élève à 2,524 M personnes. Selon une étude de Madame M. Tribalat et de Mr B. Aubry le chiffre serait de 2,443 M.

Selon l'INSEE population, le nombre d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille immigrée s'élève à 2,646 M, dont 0,365 nés à l'étranger et 2,281 nés en France. C'est ce qui sera retenu.

La population des immigrés se répartit ainsi entre les plus et les moins de 18 ans :

<u>Items</u>	<u>Total</u>	<u>+ de 18 ans</u>	<u>- de 18 ans</u>
Immigrés :	6,0	5,635	0,365
Descendants d'immigrés :	4,8	2,519	2,281
<u>Total :</u>	<u>10,8</u>	<u>8,154</u>	<u>2,646</u>

## 2.7. La population active

Selon *Info migrations* de janvier 2012 on décompte :

- 2,6 M immigrés actifs,
- 2,4 M descendants d'immigrés actifs.

La monographie n° 27 divise par deux le chiffre des descendants d'immigrés, car on ne connaîtrait pas si ces descendants actifs sont issus de deux parents immigrés ou d'un seul, et retient le chiffre de 1,2 M.

Cette découpe semble un peu forcée. Pour approximative qu'elle soit, la méthode qui consiste à répartir les 2,4 M au prorata de la répartition, exposée au point 2.5, du total des descendants d'immigrés : 6,5 M, semble un peu moins arbitraire que cette division par deux. Elle aboutit à retenir un nombre de descendants d'immigrés actifs pour nos calculs de 1,8 dont 1 M pour l'Espace économique européen (EEE) et 0,8 M pour les pays tiers.

Au total, le nombre d'immigrés actifs retenu serait de 2,6 M + 1,8 M = 4,4 M au lieu du chiffre de 3,8 M de la monographie n° 27.

## 2.8. Les immigrés employés et le taux de chômage

Comme les calcule la monographie n° 27 en page 26, les taux de chômage affichés par le n° 31 d'*Infos migrations* de janvier 2012 sont appliqués aux populations actives, immigrées ou descendantes d'immigrés, selon qu'elles viennent de l'Espace économique européen ou de pays tiers. La présente étude débouche sur un chiffre : 0,707, arrondi à 0,7 M, légèrement différent de celui de la monographie : 0,6 M et à un ratio de chômage de 16% au lieu de 15,8%.

## 2.9. La structure de l'emploi

Concernant la structure de l'emploi, la monographie n° 27 retient pour 2010 que les immigrés actifs sont salariés à 86,7%, non salariés à 13,3%. 4% des immigrés seraient cadres, contre 10% pour les non-immigrés. 8% des descendants d'immigrés sont cadres (contre 20% pour le reste des descendants de non-immigrés). Pour ce qui concerne la fonction publique, 8% des immigrés y occupent un emploi mais, pour les descendants, le « retour à l'équilibre » serait progressif : 17,4% pour les hommes et 29,3% pour les femmes.

Le document *L'emploi et le métier des immigrés*, du Centre d'analyse stratégique et dont la source serait l'INSEE, enquêtes annuelles de recensement de la population de 2004 à 2007, affiche des ratios sensiblement différents. Mais cette statistique ne vise que les seuls immigrés.

Par souci de simplification sur un point qui ne paraît pas d'une importance de premier rang, les ratios de la monographie sont retenus.

## 2.10. Les salaires

A la page 27 de la monographie n° 27 sont évoquées les études de l'INSEE et de l'INED qui traitent de la différence de salaires entre les immigrés (hors descendants d'immigrés que ces études ne traitent pas mais dont il est supposé que leur salaire est supérieur au salaire de l'immigré direct). Il est constaté qu'il n'y a pas de différence de salaires entre un immigré européen et un Français. En revanche, pour les immigrés des pays tiers la décote serait de 15%, ce qui semble relativement faible, surtout si on consulte l'Observatoire des inégalités mais qui est peut-être de parti pris.

La monographie, au travers d'une péréquation entre les immigrés et les descendants d'immigrés des pays tiers et la population totale établit la décote moyenne pour les salaires de ceux-ci de 8,7%. En utilisant les chiffres plus élevés de notre population des immigrés actifs notre étude arrive pratiquement au même résultat.

Selon une étude de juin 2012 de l'INSEE, le salaire mensuel moyen brut, toutes primes et avantages confondus, y compris les heures supplémentaires, est de 2.764 euros et le net de 2.082. Compte tenu de la décote, le salaire moyen de la population concernée est, en brut, de 2.523 euros et le net de 1.901 euros, ce qui semble cependant élevé.

### — Les données

En pages 27 et 28 la monographie n° 27 affiche les principaux paramètres qui seront adoptés pour les estimations et que la présente étude reprend avec certaines modifications.

Population active : 4,4 M au lieu de 3,8 M pour la monographie.

Population occupée : 3,7 M au lieu de 3,1 M.

<u>Items</u>	<u>présente étude</u>	<u>mono n° 27</u>
Non-salariés :	600000	480000
Salariés :	3700000	2720000
Non cadres :	2880000	2500000
Cadres :	220000	220000
Secteur public :	400000	350000
Secteur privé :	2700000	2370000

La monographie retient un salaire moyen brut mensuel du salarié de 2.523 euros comme cela a été vu plus haut. Elle retient également un salaire moyen en dessous du plafond de la Sécurité sociale de 2.340 euros et un salaire moyen au-dessus du plafond de 4.414 euros.

Le tableau du nombre de personnes immigrées en fonction de leur situation salariale (en milliers) a été modifié sur la base, elle-même modifiée, de la population active des descendants d'immigrés :

	Non-cadres public.....	..non-cadres.... ..... privé	.... total .....non-cadres	.....cadres public	. cadres privé	... total cadres	.....total .....général
Tr A...	359,5	2375,5	2735,0	.....12,5	.... 42,5	..... 55,0	.....2790,0
Tr B ...	14,5	130,5	.....145,0	.....16,5	.. 148,5	.....165,0	..... 310,0
Total	.374,0	2506,0	..... 2880,0	.....29,0	.. 191,0.....	220,0	.....3100,0

## 2.11. Ratios

- Nombre total d'immigrés/population en France :  
 $10,8 / 66,6 = 16,2\%$
- Nombre d'immigrés réguliers/population en France :  
 $10,12 / 66,6 = 15,2\%$
- Immigrés de + de 18 ans/population en France de + de 18 ans :  
 $8,154 / 51,994 = 15,7\%$
- immigrés de - de 18 ans/population en France de - de 18 ans :  
 $2,646 / 14,665 = 18\%$
- immigrés actifs/population en France active :  
 $4,4 / 28 = 15,7\%$
- immigrés chômeurs/immigrés actifs :  
 $0,7 / 4,4 = 16\%$
- population immigrée active employée/population active employée totale :  
 $3727 / 25505 = 14,6\%$ .

## — III — Les coûts

Comme dans la monographie il sera distingué :

- les coûts de structure ;
- les coûts sécuritaires ;
- les coûts fiscaux et sociétaux ;
- les coûts sociaux :
- le logement ;
- l'éducation ;
- les transports ;
- les surcoûts de l'immigration irrégulière ;
- récapitulation.

### 3.1. Les coûts de structure

La monographie regroupe sous cette rubrique les programmes 303 « Immigration et asile » et 104 « Intégration et accès à la nationalité française » du ministère de l'Intérieur. Nous nous rallions à ces chiffres qui sont officiels et apparaissent complètement maîtrisés par J.-P. Gourévitch.

### 3.1.1. Programme 303

#### Montant (en M€)

Circulation étrangers et visas : ....	2,55
Droit d'asile : .....	408,91
Actions de soutien : .....	63,46
<u>Total</u> : .....	<u>474,92</u>

L'action « Lutte contre l'immigration irrégulière », 85,4 M euros, fera partie des coûts spécifiques de l'immigration irrégulière.

### 3.1.2 Programme 104

#### Montant (en M€)

Accueil des primo arrivants .....	13,34
Intégration des étrangers .....	41,78
Naturalisation .....	1,85
Intégration des réfugiés .....	14,66
<u>Total</u> .....	<u>71,63</u>

La monographie affecte le programme 104 aux investissements pour l'intégration qui comprennent également un montant de 36,6M euros Nous reviendrons sur ce point.

### 3.1.3 Coûts de structure

	<u>Mono n° 27</u>	<u>Etude</u>
Montant : .....	475	475

## **3.2. Les coûts sécuritaires**

### 3.2.1. Le ministère de l'Intérieur

La monographie n° 27 ne retient que les dépenses de personnel estimées à **4,220 Mds€**.

Il sera retenu l'ensemble des coûts budgétaires pour 2011 des programmes du ministère de l'Intérieur pour la police, la gendarmerie, avec les coûts de fonctionnement et les investissements qui ne peuvent manquer d'être affectés par l'immigration, soit 16,805 Mds€. Les dépenses qui n'ont pas de rapport avec l'immigration : corps des pompiers, protection des personnalités, contrôles routiers, soit 2,70 Mds€, sont retirées, bien qu'une étude approfondie du taux d'accidents dans certains départements comme le 93 pourrait infirmer partiellement cette prise de position. Le montant des coûts du ministère de l'Intérieur retenu pour l'étude s'élèvera donc à 14,105 Mds€.

Une statistique fait apparaître qu'en 2008 la proportion des étrangers détenus représentait 19,6% de la population carcérale alors que les étrangers représentent 6,7% de la population française avec les clandestins. Le nombre

des immigrés et descendants directs d'immigrés s'élève à 10,8 M contre 4,5 M d'étrangers, soit 2,4 fois plus.

Il convient d'ailleurs de noter qu'il ne semble pas que la délinquance des descendants directs d'immigrés soit inférieure à celle des immigrés de la première génération. Pour connaître la proportion d'immigrés détenus dans les prisons il faut affecter le ratio de 19,6% du coefficient de 2,4, soit 47%. Cette extension correspond à un taux de surreprésentation des immigrés dans les prisons de 3 que nous étendons à la délinquance.

$14,105 \text{ Mds€} \times 16,2\% \times 3 = \mathbf{6,855 \text{ Mds€}}$ .

### 3.2.2. La justice

- L'aide juridictionnelle :

Le programme de l'aide juridictionnelle s'élève en 2011 à 0,312 Md€. En appliquant la même méthode de calcul que ci-dessus on aboutit à un coût lié à l'immigration de **0,152 Md€** contre 0,042 Mds€ dans la monographie.

- La protection judiciaire de la jeunesse :

Ce programme s'élève en 2011 à 0,757 Mds. Par application de la même méthode on aboutit à un chiffre de **0,368 Md€**.

- Le domaine carcéral :

Le programme carcéral du ministère de la Justice représente en 2011 un montant de crédits de paiement de 2,821 Mds€.

La monographie ne retient que le coût de l'extension du domaine carcéral par la construction de nouvelles places de prison et débouche sur un surcoût de **0,040 Md€**. Au fond, elle ne prend en compte qu'un coût marginal de la surpopulation des prisons qui représente le coût de construction de nouvelles cellules du fait de l'immigration. Compte tenu de ce que l'on sait des prisons cela semble insuffisant.

En 2008 le quotidien américain *Washington Post* a constaté, dans un reportage paru dans son édition du mardi 29 avril, la surreprésentation des prisonniers musulmans dans le système carcéral français. L'article, se basant sur des chiffres compilés par des responsables de la communauté musulmane, des sociologues et des chercheurs, estimait que 60% à 70% des détenus en France sont musulmans. A notre connaissance cette estimation n'a pas fait l'objet d'une réfutation de la part des autorités publiques ou des médias. Constatant que l'article ne vise que les musulmans et non les immigrés qui constituent une population plus large, nous retiendrons la fourchette haute, soit 70%.

Ce ratio appliqué au montant du programme carcéral aboutit à un chiffre de **1,975 Md€**.

- La justice judiciaire :

Les crédits de paiement de la justice judiciaire s'élèvent à 2,960 Mds€. En appliquant la même méthode de calcul avec un coefficient de surreprésentation

de 3 on aboutit à un montant de **1,439 Md€** contre 1,027 Mds€ dans la monographie.

Au total, on arrive pour le ministère de la Justice à un chiffre de coût relevant de l'immigration de **3,934 Mds€** contre 1,109 Md€ dans la monographie.

### *3.2.3. Les polices municipales et la vidéo-surveillance des collectivités locales*

Un rapport récent de la Cour des comptes a fait le point sur les polices municipales. Le nombre des policiers municipaux s'élève à 19.370 en 2010. Il faut y ajouter 1.450 gardes champêtres, 5.180 personnels de l'ASVP et 2.330 membres du personnel de surveillance de la Ville de Paris, soit un total de 28.330 agents.

Ce rapport ne donne pratiquement aucune indication sur le coût de ces personnels. Il indique seulement que le coût de fonctionnement de la télésurveillance, qui s'élève à 300 M€, représente le coût de 6.500 policiers municipaux. Il apparaît possible d'en déduire que le coût total de ces personnels s'élève à  $300 \text{ M€} \times 28.300 / 6500 = 1,300 \text{ Mds€}$ . A cela s'ajoutent les dépenses de fonctionnement de la vidéo-surveillance : 300 M€ et les investissements afférents : 300 M€ de 2010 à 2012, soit 100 M€ sur une année.

Au total les dépenses de cette nature s'élèvent à 1,700 Md€.

Selon la même méthode de calcul que ci-dessus, le coût lié à l'immigration se monte à **0,826 Md€**.

### *3.2.4. La sécurité privée*

Le marché de la sécurité privée représente un chiffre d'affaires de 5,3 Mds€ et s'adresse surtout aux entreprises. Le budget de l'Etat n'est affecté qu'indirectement au travers des comptes de charges de celles-ci et des pertes d'impôt sur les bénéfices.

Le calcul est le suivant :  $5,3 \text{ Mds€} \text{ (chiffre d'affaires de ce secteur économique)} \times 33,3\% \text{ (taux de l'IS)} = 1,750 \text{ Md€}$ .

L'application du même mode de calcul que ci-dessus aboutit à un surcoût de **0,850 Md€**.

### *3.2.5. Les coûts sécuritaires indirects pour les finances publiques*

La revue *Capital* de mars 2013 a produit un article sur « Le vrai coût de l'insécurité en France ». Ce coût qui s'élève, selon cette revue qui soutient avoir puisé dans toutes les ressources disponibles : entreprises, consultants spécialisés, ministère de la Justice, services de l'Etat, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, à **30 Mds€** se décompose ainsi :

-particuliers :	5 Mds€
-entreprises :	15 Mds€
-secteur public :	10 Mds€



Certains de ces coûts s'imputent sur la richesse nationale. C'est le cas du coût pour les particuliers qui s'impute sur leurs revenus : vols de voiture, atteintes à la vie humaine, cambriolages, usurpations d'identité, etc. Ce que ce chiffre de 5 Mds€ ne reflète pas ce sont les traumatismes personnels et les vies gâchées.

Pour ce qui concerne les entreprises on peut considérer que le coût de la protection a été pris en compte plus haut au travers de la sécurité privée. En revanche, le coût des agressions : vols en magasins, cyberattaques, fraude et vandalisme des transports en commun, qui est estimé dans l'article à 8,3 Mds€, doit, à notre sens, être évalué :

- Les vols en magasin et les cyberattaques représentent 6,1 Mds€, soit un déficit d'impôt sur les sociétés d'environ 2 Mds€. Selon la même méthode de calcul que ci-dessus le coût s'élèverait à **0,972 Md€**.

- Le vandalisme et la fraude dans les transports en commun s'élèvent au total à 2,2 Mds€. Il s'agit d'argent public du fait du poids des subventions dans le compte de résultat de la RATP, de la SNCF et de toutes les sociétés de transports en commun. Selon la même méthode de calcul le coût serait de **1,069 Md€**.

Dans le cas du secteur public les dépenses de protection ont déjà été abordées plus haut. En revanche, le coût de la malveillance informatique et du vandalisme dans les communes et les bailleurs sociaux qui pèse sur des comptes publics se monte à 1,520 Md€. Selon la même méthode de calcul le coût serait de **0,739 Md€**.

Au total, le coût budgétaire résultant de l'insécurité et fondé sur les chiffres de l'article de *Capital*, avec toutes les réserves à l'égard d'un article de presse mais qui sont vraisemblables, s'élèverait à **2,780 Mds€**.

Au final, le coût sécuritaire de l'immigration s'élève à :

	<u>Monographie 27</u>	<u>Etude</u>
Ministère de l'Intérieur : .....	4,220 .....	6,855
Ministère de la Justice : .....	1,109 .....	3,934
Collectivités territoriales : .....	0 .....	0,826
Sécurité privée : .....	0 .....	0,850
Coûts indirects : .....	0 .....	2,780
<b>Total : .....</b>	<b>5,329 .....</b>	<b><u>15,245</u></b>

### **3.3. Les coûts fiscaux et sociétaux**

#### *3.3.1. Le travail illégal*

La monographie n° 23 affichait les évaluations suivantes au titre de cotisations non récupérées :

- salaires sans titre de travail : 3,34 Mds € ;
- travail non déclaré : 3,81 Mds€.

La monographie n° 27 n'affiche plus qu'un montant de cotisations non récupérées de 3,05 Mds €.

Un rapport parlementaire de juin 2011 a évalué la fraude sociale totale à environ 20 Mds€ qui se décomposeraient ainsi :

- travail illégal et fraude aux cotisations : entre 13,5 et 15 Mds€. Nous retiendrons 15 Mds€ ;
- fraudes aux prestations : 3 Mds€.

Le montant de 15 Mds€ représente 4,88% du montant des cotisations du régime général, soit 306 Mds€. Le salaire annuel moyen est de  $2.523€ \times 12 = 30.276€$ .

Il existe 4,4 M immigrés actifs et le taux de cotisations sociales, salariales ou patronales est au total de 64%. L'estimation du coût du travail illégal serait alors :

$4,4 \text{ M immigrés actifs} \times 30.276€ \times 64\% \times 4,88\% = \mathbf{4,160 \text{ Mds€}}$ .

Il convient de noter que dans ce cas les immigrés sont traités comme les natifs actifs, ce qui semble peu vraisemblable, d'autant plus que J.-P. Gourévitch estime le ratio des fraudes dues à l'immigration à un tiers (page 40 de la monographie n° 27). Dans ce cas l'estimation du coût du travail illégal serait de 5 Mds€, ce qui peut constituer une fourchette large.

### 3.3.2. La fraude

- La fraude aux prestations :

La monographie n° 27 estime la fraude aux prestations des immigrés à **0,933 Md€** par application à une estimation de cette fraude d'environ 2,8 Mds€ d'un ratio d'un tiers des fraudes dues à l'immigration.

Cette fraude a été évaluée par le rapport parlementaire à environ 3 Mds€. Si l'on retient comme indiqué ci-dessus un taux de fraude des immigrés de 1/3, on aboutit à un chiffre de **1 Md€**, très proche de celui de la monographie.

Mais il est apparu très récemment un fait nouveau. Le 23 février 2013, la chaîne de télévision M6 a diffusé une émission assez longue sur la fraude sociale en France. Au cours du débat qui a suivi, un magistrat est intervenu. Il s'agit de Charles Prats, coauteur du livre *La Finance pousse au crime* et spécialiste de ces questions car, de 2008 à 2012, il fut en charge de la lutte contre les fraudes fiscales, douanières, sociales et le travail illégal en tant que magistrat à la Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) au ministère des Finances. En réponse à une question de la journaliste de l'émission, il a rappelé les chiffres du rapport parlementaire. S'il a à peu près confirmé le chiffre de fraude de 15 Mds pour les cotisations, il a indiqué que les parlementaires n'avaient pas eu à leur disposition toutes les informations concernant la fraude aux prestations « qui n'étaient pas disponibles ». Il a ainsi affirmé que ce type de fraude représentait en réalité 30 Mds€, soit à peu près dix fois plus que ce qu'ont retenu la monographie et le rapport parlementaire pour aboutir à un montant total de fraude sociale de 45 Mds€, dont 12 Mds€ du fait de la falsification de documents ! On ne peut manquer de s'étonner que des parlementaires en mission n'aient pas pu disposer en 2011 de données aussi significatives qui ne seraient accessibles qu'aujourd'hui, c'est-à-dire 18 mois après. Il a dû se passer quelque chose qui demeurera très mystérieux. S'il s'agissait d'une rétention

d'informations on serait en présence d'un acte de mépris à l'égard des représentants de la nation et d'un déni de démocratie.

En définitive, le chiffre qui sera retenu pour la fraude aux prestations sera du tiers de 30 Mds€, soit **10 Mds€**.

- La fraude fiscale :

La fraude fiscale est, en France, gigantesque et son niveau exact apparaît très difficile à estimer. La monographie retient 20 Mds€, ce qui nous semble vraiment trop bas et conduit à une estimation de la fraude des immigrés à **2,016 Mds€**. Le Syndicat national unifié des impôts l'a estimée en 2007 entre 42 et 51 Mds€ et le Conseil des prélèvements obligatoires entre 30 et 40 Mds€. L'estimation la plus récente est celle du Syndicat solidaire des finances publiques qui a présenté un rapport très documenté sur ce thème en 2012 : elle débouche sur un montant compris entre 60 et 80 Mds€.

En retenant la fourchette basse de 60 Mds€, le montant des impôts hors TVA s'élève à 45 Mds€.

Le ratio des immigrés actifs/population active totale s'établit à 0,157. Nous ne tenons pas compte du ratio population employée immigrée/population active immigrée à 82% car l'inactivité n'exclut pas la fraude.  
 $45 \text{ Mds€} \times 0,157 = \mathbf{7,065 \text{ Mds€}}$ .

Il convient de noter qu'il n'est pas tenu compte d'une quelconque sur-représentation des immigrés dans la fraude fiscale, ce qui est discutable surtout lorsque la monographie estime à un tiers le taux de fraude des immigrés concernant les prestations sociales. Pourquoi cela serait-il aussi différent pour les impôts ? Il faut néanmoins prendre en compte que la fraude fiscale lourde est souvent le fait de personnes physiques et de sociétés ou de groupes de sociétés qui ont les moyens d'organiser leur évasion fiscale. C'est la raison pour laquelle nous en resterons au chiffre ci-dessus.

- La fraude à l'ISF :

La monographie l'a estimée à 20 M€. Nous l'estimons à 0 car cette fraude, jugée non significative, est prise en compte dans le paragraphe précédent.

- La fraude à la TVA :

La monographie l'a estimée à **1,8 Mds€** en page 41 en ne tenant pas compte d'une extrapolation qui conduit son auteur à évaluer le taux de fraude à 45%. Mais il a estimé que cette extrapolation « n'était pas de mise » ! Et pourquoi donc ?

Si on demeure dans une démarche d'étude modérée on aboutit à un chiffre de **2,340 Mds** sur la base du chiffre de fraude à la TVA du syndicat de 15 Mds€, ce qui semble modeste.

$15 \text{ Mds€} \times 15,7\% = 2,340 \text{ Mds€}$ .

Une fourchette haute peut être retenue à hauteur de  $15 \text{ Mds€} \times 33,33\% = 5 \text{ Mds€}$ , soit un montant de 2,660 Mds supplémentaires.

- La fraude aux transports en commun :

La monographie a estimé, après un examen approfondi, la fraude aux transports en commun à **0,5 Md€** mais en se limitant à la Région parisienne. Or cette fraude atteint des niveaux sensiblement plus élevés dans les grandes villes de province comme Marseille ou Bordeaux. Sans se lancer dans des évaluations hasardeuses il apparaît raisonnable de doubler cette estimation et de retenir le chiffre de **1 Md€**.

### 3.3.3. Contrefaçon et piratage

La monographie indique que la perte d'emplois due à la contrefaçon est chiffrée par les experts à 30.000 à 40.000 emplois, soit un manque à gagner pour les finances publiques d'environ 0,8 Md€.

Elle estime également que la perte de TVA est de l'ordre de 0,5 Md€. Or, le Comité Colbert évalue à 6 Mds€ le manque à gagner pour les entreprises françaises. En utilisant le ratio d'1/3 que la monographie applique à l'immigration le coût pour l'Etat est de **0,660 Md€** contre 0,429 Md.

$$6 \text{ Mds€} \times 19,6\% = 1,2 \text{ Md€}$$

$$(0,8 + 1,2) \times 0,33 = \mathbf{0,660 \text{ Md€}}$$

### 3.3.4. La prostitution

J.-P. Gourévitch indique que ce chapitre de la monographie n° 14 a été critiquée. Et pourtant il apparaît clairement que cette prostitution, d'origine étrangère à 80%, constitue un fait de société lourd et visible et qu'il ne peut manquer d'avoir des conséquences financières. La monographie en établit le coût à **1,146 Md€** auquel l'étude se rallie, ne souhaitant pas plonger dans ce thème.

### 3.3.5. Récapitulation des coûts fiscaux et sociétaux

<u>Items</u>	<u>Mono n° 27</u>	<u>Etude</u>
Travail illégal : .....	3050 .....	4160
Fraude : .....	5269 .....	20405
Contrefaçon : .....	429 .....	660
Prostitution : .....	1146 .....	1146
<u>Total</u> : .....	<u>9894</u> .....	<u>26371</u>

## 3.4. Les coûts de la protection sociale

La brochure n° 807 d'août 2012, « Protection sociale en France et en Europe », de la DREEES indique qu'en 2010 les dépenses sociales représentent 654,3 Mds€, dont 620,8 Mds€ de prestations et 33,5 Mds€ de frais de gestion, et les ressources 633,1 Mds€. La monographie n° 27 reprend ces chiffres en page 49.

D'une manière générale l'étude se conformera aux méthodes et aux bases de calcul de la monographie. Seuls changeront les ratios qui seront appliqués aux bases pour les raisons exposées ci-dessus. Les dépenses de logement seront examinées à part.

Répartition des dépenses sociales en 2010 hors logement (en Mds€) :

<u>Prestations</u>	<u>montants</u>
Santé :	213,1
Vieillesse :	278,5
Famille :	55,5
Emploi :	42,6
Pauvreté :	14,8
Frais de gestion :	33,5
<u>Total :</u>	<u>638,0</u>

#### 3.4.1. Emploi

La monographie estime à **6,057 Mds€** les prestations emploi dont a bénéficié l'immigration en 2010.

L'étude aboutit aux chiffres suivants :

5.400 Mds€ (insertion professionnelle) x 15,7% (population active immigrée/ population active) = 0,847

37.200 (chômage) x 16% (chômeurs/population active) x 0,913 (décote salariale des immigrés) = 5,434 Mds.

Il convient d'ajouter le montant de la formation professionnelle financée par l'Etat : 4,73 Mds€, les régions : 4,45 Mds€ et l'UNEDIC/Pôle emploi : 1,810 Md€ en 2010, soit un total de 1,724 Md€ au titre de l'immigration :

-4,730 Mds€ x 15,7% = 0,742 Md€

-4,450 Mds€ x 15,7% = 0,698 Md€

-1,810 Mds€ x 15,7% = 0,284 Md€

Total : 1,724 Mds€

Le montant total se monte à **8,005 Mds€**.

#### 3.4.2. Vieillesse

La monographie estime à **22,814 Mds€** le montant des prestations vieillesse versées aux immigrés.

278,5 Md x 15,7% (population immigrée de + de 18 ans/population de + de 18 ans) x 91,3% (décote salariale) x 80% (décote de la monographie des annuités de carrière) = **31,936 Mds€**.

Cette décote pour annuités de carrière est discutable. Elle se justifie pour les immigrés en France. Mais il convient de se souvenir que des retraites sont payées à des immigrés retraités qui retournent dans leur pays.

### 3.4.3. Santé

J.-P. Gourévitch note que le montant des prestations de santé versées aux immigrés ne s'élève, selon X. Chojnicki, qu'à 11,154 Mds€ et souligne qu'il voit mal comment les immigrés, avec leurs familles nombreuses, pourraient ne représenter que 5,7% des dépenses de santé. Il suggère que la raison probable est que l'auteur s'est appuyé sur des enquêtes... de 1993.

La monographie aboutit à un chiffre de **29,948 Mds€**.

L'étude aboutit à un résultat sensiblement plus élevé :

212,44 (dépenses santé moins AME) x 16,2% (population immigrée/population totale) = **34,415 Mds€**.

Comme on peut le constater il n'est pas tenu compte d'une éventuelle surreprésentation des immigrés car, selon l'INSEE, ceux-ci ont à peu près autant recours au système de santé que les autres. En l'absence de plus amples informations cette position est gardée. Mais il est permis d'être sceptique lorsqu'on pense au tourisme médical qui devient un fait de société et aux tuberculeux du Caucase qui viennent délibérément se faire soigner en France.

### 3.4.4. Famille

La monographie évalue le coût des prestations famille à **8,407 Mds€**. Là aussi le résultat de l'étude apparaît différent :

55,5 Mds (montant national des prestations famille) x 15,7% (population immigrée de plus de 18 ans/population totale de plus de 18 ans) = 8,71 Mds€.

Selon la monographie, 70% des immigrés sont d'origine maghrébine ou africaine et recourent 1,5 fois plus à ce type de prestations que les natifs et les immigrés d'origine européenne.

8,7 Mds x 30% = 2,610 Mds€

8,71 Mds x 70% x 1,5 = 9,150 Mds€

Le montant total s'établit donc à **11,760 Mds€**.

### 3.4.5. Pauvreté exclusion

La monographie affiche un montant de **2,754 Mds€**.

La quasi-totalité des 14,8 Mds de dépenses concerne des prestations qui sont attribuées aux plus de 25 ans dont le ratio a été calculé à hauteur de 15,7%. La monographie estime le coefficient de surreprésentation à 1,32, ce qui semble raisonnable.

14,8 Mds€ x 15,7% x 1,32 = **3,067 Mds€**.

### 3.4.6. Frais de gestion

Les frais de gestion de la protection sociale s'élèvent à 33,4 Mds€. A notre sens il convient de tenir compte de la part des immigrés au prorata de leur population, ce que ne fait pas la monographie : 33,4 x 16,2% = **5,411 Mds€**.

### 3.4.7. Tableau récapitulatif des prestations sociales (en M€)

Nature des dépenses	Mono n° 27	Etude
Emploi :	6057	8005
Santé :	29948	34415
Vieillesse :	22814	31936
Famille :	8406	11760
Pauvreté :	2754	3067
Frais de gestion :		5411
Total :	<u>69979</u>	<u>94594</u>

## 3.5. Logement

Cette partie souffre particulièrement des lacunes statistiques déjà évoquées. Le logement regroupe plusieurs rubriques dont le traitement par la monographie a été différent. En effet, celle-ci considère que les subventions aux associations, les aides personnelles au logement et la politique de la Ville constituent des investissements. Pour l'étude, elles représentent des dépenses annuelles dont il semble difficile de voir en quoi elles constituent plus des investissements que les prestations sociales. Par ailleurs, la monographie n'a pas abordé la question des aides aux producteurs de logements. Or pour qui sont construits tous les nouveaux logements dits sociaux ? Pour les 65.000 Français, jeunes pour beaucoup d'entre eux, qui quittent leur patrie et émigrent chaque année ?

### 3.5.1. Subventions aux associations

Répertoriées dans la politique de la Ville par la monographie (page 86), ce classement des subventions aux associations de défense des immigrés sera gardé dans l'étude par commodité. Après des développements assez fournis, J.-P. Gourévitch estime les subventions aux associations à **0,200 Md€**. Bien qu'il indique que l'Etat et les collectivités locales attribuent annuellement 35 Mds à 250.000 associations et que ce montant ne paraisse pas important, celui-ci ne sera pas modifié : **0,200 Md€**.

### 3.5.2. La politique de la Ville

La monographie retient un montant total d'aide à la Ville hors opérations logement à 2 Mds€ en justifiant ce choix qui se révèle complexe du fait de la superposition de politiques successives en fonction des ministres qui se succèdent. Elle retient un coefficient de surreprésentation des immigrés de 1,23 qui nous semble faible et aboutit à un montant au profit des immigrés de **0,347 Md€**.

Le montant dégagé par l'étude s'élève à 0,376 Md€.

2 Mds x 15,3% (population légale immigrée/population totale hors immigrés illégaux) x 1,23 = **0,376 Md€**.

### 3.5.3. Aides personnelles au logement

La monographie affiche un montant d'aides personnelles aux immigrés de **2,827 Mds€** en se basant sur un montant national d'aides de 16,3 Mds€. Elle retient un coefficient de surreprésentation de 1,23 qui est argumenté mais qui paraît vraiment très faible lorsqu'on connaît le logement social qui regroupe une grande partie des bénéficiaires de ces aides. Si l'on suit la monographie, la proportion des immigrés dans la population qui touche ces aides serait de  $14,1\% \times 1,23 = 17,3\%$ , ce qui semble difficilement crédible.

Le montant calculé dans l'étude est de : **3,721 Mds€**.

$3.288$  (montant annuel moyen d'aide au logement)  $\times$  1.617.000 ménages immigrés locataires (2.489.000 ménages immigrés  $\times$  65%)  $\times$  70% (coefficient très approximatif des ménages immigrés bénéficiant d'aides au logement) = 3,721 Mds€.

Si l'on ne tient pas compte de la réfaction de 70% on aboutit à un montant de 5,316 Mds€. Ce montant représente un petit tiers des aides au logement, ce qui ne semble pas déraisonnable et certainement pas exagéré.

Nous retiendrons le montant de 5,316 Mds€ comme une fourchette haute, soit un coût supplémentaire de 1,595 Md€.

### 3.5.4. Financement de la construction

Le montant annuel des aides aux producteurs de logements s'élève à 23 Mds€. La monographie n'en tient pas compte.

L'étude fait apparaître un montant en faveur des immigrés de **4,582 Mds€**.

$23 \text{ Mds} \times 16,2\% \times 1,23$  (coefficient de surreprésentation retenu par la monographie pour les aides personnelles au logement) = 4,582 Mds€.

Ce montant représente 20% du total des aides aux constructeurs. Qui peut croire que seulement 20% des logements construits avec des aides publiques en France sont destinés aux immigrés ? En l'absence d'informations statistiques sur cette question ce chiffre sera retenu.

### 3.5.5. Récapitulation (en M€)

<u>Nature des versements</u>	<u>Monographie</u>	<u>Etude</u>
Subventions :	200	200
Politique de la Ville :	347	376
Aides personnelles :	2827	3721
Aides aux producteurs :	0000	4582
<u>Total :</u>	<u>3374</u>	<u>8878</u>

## 3.6. Education

### 3.6.1. Les étudiants étrangers

La monographie n° 27 apparaît assez réservée quant aux coûts d'éducation de l'immigration.

Elle retient un montant de **3,205 Mds€** au titre des 284.659 étudiants étrangers (notes *Campus France* n° 36, janvier 2012) qui effectuent un séjour de plusieurs



années en France pour étudier dans l'enseignement supérieur. Le mode de calcul est le suivant :  
 $284.659 \times 11.260$  (coût individuel d'un étudiant dans l'enseignement supérieur)  
 $= 3,205$  Mds€.

Il convient de bien séparer les étudiants du supérieur issus de l'immigration de ces étudiants étrangers qui ne font en principe un séjour que de quelques années et repartent dans leur pays. Le problème est que certains sont plus des immigrés que de vrais étudiants et que nombre d'entre eux trouvent un travail en France à l'issue de leurs études et deviennent de vrais immigrés. Il ne semble pas qu'il existe des statistiques fiables sur ces phénomènes.

La France est dans les premiers rangs des pays (3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>) qui accueillent des étudiants étrangers et personne ne peut imaginer de donner un coût d'arrêt à ce flux culturel et universitaire pour autant qu'il s'agisse authentiquement d'études véritables. Avec ou sans immigration cet accueil et son coût existeraient.

En définitive, et à l'inverse de la monographie, la présente étude ne retiendra pas ce coût de 3,205 Mds€ mais seulement un tiers. Ce coefficient, en l'absence de statistiques accessibles, ne peut faire l'objet d'une justification mais ne paraît pas déraisonnable. C'est donc un montant de 3,205 Mds€ : 3 = **1,068 Md€** qui sera retenu.

### 3.6.2. ZEP

La monographie retient un montant que l'on peut attribuer exclusivement à l'immigration au titre des sommes affectées aux ZEP dont le montant de **0,927Md€** est tiré d'un rapport d'octobre 2006, d'ailleurs éminemment critique sur le dispositif et son application, établi par des inspecteurs de l'Education nationale. La présente étude ne le retiendra pas car la couverture financière du programme Eclair, anciennement ZEP, se retrouve dans le coût de l'enseignement primaire et secondaire ci-dessous.

### 3.6.3. L'enseignement

La monographie ne retient par ailleurs au titre de l'éducation que des dépenses « à la marge » d'augmentation du nombre d'enseignants, d'accroissement du parc scolaire et de montée en charge des frais de fonctionnement dus à la présence des moins de 18 ans issus de l'émigration : 0,130 Md€, pour les opérations de soutien et 0,836 Md€ au titre de l'amélioration du taux d'encadrement. Autrement dit, il est considéré que le coût des structures de l'Education et le nombre des enseignants constituent des données peu influencées par l'émigration et qu'il conviendrait de ne retenir que certains surcoûts au fond peu significatifs.

Cette position ne sera pas celle de la présente étude. Les immigrés et leurs descendants directs sont présents et bien présents aux différents niveaux de l'Education nationale et y pèsent de tout leur poids et de leur nombreuse présence. Face aux recettes totales de l'émigration qui seront présentées ci-dessous, il convient à notre sens, de retenir l'intégralité des dépenses budgétaires qui sont engagées pour leur éducation et leur formation.

- L'enseignement primaire et secondaire :

Deux méthodes de calcul seront examinées :

– La première consiste à retenir la partie de la Dépense intérieure d'éducation (DIE) consacrée à l'enseignement primaire et secondaire et financée par l'Etat et les Collectivités territoriales (CT) en fonction des montants de coûts et des proportions de financement présentés par la Note d'information 11-29 décembre 2011 du ministère de l'Education nationale.

#### Etat

57,0 (partie de la DIE consacrée au second degré) x 64,3% (% du financement par l'Etat) = 36,6.

38,5 (partie de la DIE consacrée au premier degré) x 54,5% (% du financement par l'Etat) = 21,0.

#### Collectivités territoriales

57,0 (partie de la DIE consacrée au second degré) x 23,6% (% du financement par les CT) = 13,5.

38,5 (partie de la DIE consacrée au premier degré) x 5,5% (% du financement par les CT) = 14,4.

Total : 85,5 Mds€.

En 2011, 12,5 M jeunes sont scolarisés, soit 85% des moins de 18 ans : 14,665 M. Si on applique ce ratio de 85% aux 2,6 M immigrés de moins de 18 ans on obtient un nombre de jeunes immigrés scolarisés de 2,2 M.

2,2 M (jeunes immigrés scolarisés) / 12,5 M (population scolarisée) = 17,6%.

85,5 M x 17,6% = 15 Mds€.

– La deuxième méthode consiste à multiplier le nombre de jeunes immigrés scolarisés : 2,2 M par un coût moyen entre le coût par élève du premier degré : 5.870€ et le coût par élève du second degré : 9.660€, soit 7.765€.  
2,2 x 7.765€ = 17,1 Mds€.

Nous retiendrons une moyenne entre ces deux méthodes, soit **16 Mds€**.

- Enseignement supérieur :

Le coût du supérieur représente 27,2 Mds€ en 2010 pour environ 2,4 M étudiants. Il convient de soustraire de ce nombre les étudiants étrangers évoqués plus haut et qui viennent spécifiquement en France pour y faire leurs études :

2,300 m – 284 m = 2.082 m étudiants hors étudiants étrangers.

Apparemment, il n'y a pas de statistiques sur les immigrés et descendants d'immigrés qui font des études supérieures. Aussi sera imputé en un premier temps le coefficient de 15,7% (population immigrée de plus de 18 ans/population totale de plus de 18 ans) au nombre résiduel d'étudiants : 2.082 m. Le résultat est de 327.000.

Néanmoins, pour des raisons culturelles et de niveau d'éducation il convient d'opérer par prudence une réfaction de ce nombre qui sera de 50% sans qu'il soit possible de présenter une justification de ce taux :

327 / 2 m x 11.260€ (coût d'un étudiant) = 1,835 Md arrondi à **1,8 Md€**.

Ainsi les étudiants immigrés coûteraient un montant de 1,800 Md€ sur un budget total de 27,2 Mds€. Ce chiffre semble faible et en tout cas ne présente pas de garantie de fiabilité pour les raisons exposées ci-dessus.

#### 3.6.4. Récapitulation des dépenses d'enseignement (en M€)

Etudiants étrangers :.....	1068
ZEP :.....	0
Enseignement primaire et secondaire : ...	16000
Enseignement supérieur : .....	1800
<u>TOTAL</u> : .....	<b><u>18868</u></b>

### 3.7. Transports

Les immigrés utilisent les infrastructures et les services de transport de notre pays. C'est à cela que correspond le programme 203 du ministère de l'Écologie, du Développement et des Transports dont les crédits de paiement se sont élevés en 2011 à 4,060 Mds€. La monographie ne tient pas compte de ce type de coûts. Il semble cependant raisonnable de les inclure dans la présente étude car les immigrés et leurs descendants utilisent les transports et cela entraîne des coûts : 4.060 x 16,2% (population immigrée/population totale) = **0,650 Md€**.

### 3.8. Les surcoûts de l'immigration irrégulière

Contrairement à la monographie n° 27, notre étude ne fera apparaître que les surcoûts à proprement parler de l'immigration irrégulière, c'est-à-dire le traitement médical, scolaire, administratif et judiciaire rendu nécessaire par l'arrivée des migrants irréguliers. Ne seront pas retenus les coûts et les recettes qui sont considérés comme inclus dans les chiffres de l'immigration globale, comme le travail illégal ou les recettes.

Les chiffres que l'étude retiendra à ce titre seront les mêmes que ceux de la monographie n° 27 qui sont très détaillés et justifiés et s'appuient sur une remarquable connaissance du sujet.

— Coûts spécifiques (en millions d'euros)

Soins de santé :.....	662
Scolarisation : .....	122
Coopération transnationale : .....	43
Structures de lutte contre l'immigration irrégulière :.....	85
Reconduites : .....	675
Centres de rétention : .....	79
<u>Total</u> : .....	<b><u>1666</u></b>

— *Coûts partagés*

Demandes d'asile : ..... 130

Comme indiqué ci-dessus le travail illégal est compris dans les chiffrages exposés plus haut.

— *Coûts proportionnels*

Coûts de solidarité : .....231

Les coûts sécuritaires, fiscaux et sociétaux sont considérés comme compris dans les chiffrages exposés plus haut.

— *Bilan des coûts à proprement parler de l'immigration irrégulière*

Coûts spécifiques : ..... 1666

Coûts partagés : .....130

Coûts proportionnels : ..... 231

Total général : ..... **2027**

La monographie, qui tient compte de recettes et de coûts que l'étude a inclus dans ceux de l'immigration globale, aboutit à un chiffre de **3,209 Mds€**, soit une différence de 1.182 Mds€.

### **3.9. Coûts non retenus dans l'étude**

— *Les transferts de fonds*

La monographie n° 27 estime le montant des transferts financiers des immigrés vers leur famille à 4,82 Mds€. Une note de la Direction générale du Trésor du 22/12/2011 considère que les transferts informels sont plus importants et que le montant réel s'établit à 8 Mds€.

Cependant ces transferts ne pèsent que sur la balance des paiements et ne revêt un caractère budgétaire qu'au travers du financement de la dette de la France et des frais financiers qui en résultent. L'étude, comme la monographie n° 27, n'en tient pas compte.

— *L'Aide publique au développement (APD)*

L'APD s'est élevée en 2010 à un montant de 9,751 Mds€ et est versée par trois canaux : le canal bilatéral, le canal européen et le canal multilatéral.

La monographie n° 27 retient un montant de **3,277 Mds€** au titre des investissements, soit environ un tiers de l'APD.

La présente étude n'incorporera pas de montant de l'APD dans les coûts budgétaires de l'immigration. En effet l'APD, dont le niveau relève en principe d'accords internationaux, a pour but d'aider les pays pauvres dans leur

développement et d'appuyer la présence économique et diplomatique de la France dans de nombreuses parties du monde.

Certes, la motivation d'aider des pays afin d'empêcher que leur population émigre est indiscutablement présente aujourd'hui. Mais l'APD existe depuis longtemps et elle existerait quel que soit le problème posé par l'immigration.

### 3.10. Récapitulation (en M€)

<u>Nature des coûts</u>	<u>Monographie n° 27</u>	<u>Etude</u>
Coûts de structure :.....	475 .....	475
Coûts sécuritaires : .....	5329 .....	15245
Coûts fiscaux et sociétaux : .....	9894 .....	26371
Prestations sociales : .....	69979 .....	94594
Logement : .....	0 .....	8878
Education :.....	3205 .....	18868
Transports : .....	0 .....	650
Immigration irrégulière : .....	3209 .....	2027
<u>TOTAL</u> : .....	<u>92091</u> .....	<u>167108</u>

## — IV — Les recettes

### 4.1. Les recettes fiscales étatiques (chiffres du budget 2010)

— *L'impôt sur le revenu (IR)*

La monographie n° 27, qui utilise la même méthode que celle des monographies n° 14 et 23, affiche un montant de **3,419 Mds€**.

Dans le cas de l'impôt sur le revenu la méthode proportionnelle en fonction du pourcentage de la population immigrée active marche difficilement du fait de la progressivité de l'impôt, des exonérations, des bas salaires et du nombre d'enfants par couple. Deux méthodes seront employées :

– La première méthode est celle de la proportionnalité :  
 $46,850 \text{ Mds (montant global IR)} \times 14,6 \times 91,3\% = 6,245 \text{ Mds€}$ .

– La deuxième méthode est celle de la monographie n° 14 qui part du principe que les immigrés qui sont en ZUS ne payent pas d'IR, ce qui aboutit à un taux de 6,7%.  
 $46.850 \times 6,7\% \times 91,3\% = 2,865 \text{ Mds€}$ .

Les deux montants sont très différents et, du fait des caractéristiques de l'IR, le second semble plus vraisemblable. Nous proposons de faire une moyenne entre les deux :  $(6,245 + 2,865) / 2 = \mathbf{4,555 \text{ Mds€}}$ .

— *Impôt sur les sociétés (IS)*

Nous proposons de suivre la méthode de la monographie qui présente un montant d'IS de **2,912 Mds€**. Le calcul est le suivant :

32,764 (montant global de l'IS) x 10,1% (proportion de chefs d'entreprise et d'indépendants immigrés selon l'INSEE) x 0,88 (ratio pour tenir compte du chiffre d'affaires inférieur à celui des natifs) = **2,912 Mds€**.

— *ISF*

La monographie affiche un montant faible de **0,089 Md€** que nous reprendrons.

— *TVA*

La même méthode que la monographie, qui débouche sur un montant de **17,961 Mds€**, sera appliquée :

127,382 Mds€ (montant de la TVA) x 16,2% (population immigrée/population totale) = **20,635 Mds€**.

— *TIPP*

La monographie fait apparaître un montant de TIPP de **1,706 Md€**. La même méthode sera appliquée :

13,540 (montant total du TIPP) x 15,7% (immigrés de plus de 18 ans/population de plus de 18 ans totale) = **2,126 Mds€**.

— *Autres impôts directs*

La monographie affiche un montant de **2,289 Mds€** que nous reprenons.

— *Recettes non fiscales et des organismes divers d'administration centrale*

La monographie ne retient pas de montant à ce titre, ce qui paraît discutable. Le montant de ces recettes non fiscales et d'organismes divers s'établit à 15,865 Mds€ :

15,865 x 14,6% (population active employée immigrée/population totale active employée) x 91,3% = **2,114 Mds€**.

— *Enregistrement*

La monographie ne retient rien au titre de la fiscalité indirecte qui s'élève de manière globale à 18,191 Mds€. Nous appliquerons le même ratio que pour la fiscalité locale indirecte : 10,24%

18,191 x 10,24% = **1,862 Md€**.

— Récapitulation (en M€ )

Nature de la recette	Mono27	Etude
IR :	3419	4555
IS :	2912	2912
ISF:	89	89
TVA :	17961	20635
TIPP :	1706	2126
Autres impôts :	2289	2289
Recettes non fiscales :	0	2114
Impôts indirects :	0	1862
<u>TOTAL :</u>	<u>28376</u>	<u>36582</u>

#### 4.2. Les recettes de la fiscalité locale

— Fiscalité locale directe

Le montant de la monographie est de **2,092 Mds€**. Celle-ci retient le coefficient de 6,7 selon la méthode des ZUS. Elle affecte celui-ci d'un autre coefficient de 0,7 qui reflète la sur-occupation des logements par les immigrés :

42,995Mds€ (fiscalité locale directe) x 6,7% x 0,7 x 0,913 = **1,841 Mds€**.

— Contribution audiovisuelle

La monographie ne retient rien au titre de la contribution audiovisuelle. Elle considère qu'elle fait partie des recettes de l'Etat. Nous ne l'y avons pas vue :  
2562 x 15,3% = **0,392 Md€**.

— Fiscalité locale indirecte

La monographie, sur la base de recettes de 29,651 Mds€, effectue un calcul qui représente la moyenne de deux méthodes : 2,811 Mds€.

1<sup>re</sup> méthode : 6,7% x 0,7 x 0,913 = 4,28%.

2<sup>e</sup> méthode : utiliser le ratio de la population immigrée sur la population totale qui est 16,2%.

29651 x (4,28% + 16,2%) / 2 = **3,036 Mds€**. C'est ce que nous retiendrons.

— Récapitulation

<u>Nature des montants</u>	<u>Monographie n° 27</u>	<u>Etude</u>
Impôts directs : .....	2092 .....	1841
Audiovisuel : .....	0 .....	392
Fiscalité indirecte : .....	2811 .....	3036
<u>TOTAL :</u> .....	<u>4903</u> .....	<u>5269</u>

### 4.3. Recettes de cotisations sociales

#### — CSG

La monographie arrive à un montant de **4,237 Mds€**. Comme elle n'est pas très explicite nous avons utilisé la méthode de la monographie n° 14.

$30276$  (salaire annuel moyen des immigrés)  $\times 7,50\%$  (taux CSG)  $\times 0,97$  (assise pour les salaires)  $\times 0,89$  (partie de la population salariée) = 1960.

$30276 \times 7,50\% \times 0,11$  (proportion de non-salariés) = 249.

$1960 + 249 = 2209$ .

$2209 \times 3,37$  M (population active employée immigrée) = **8,173 Mds€**.

#### — CRDS

Une simple règle de trois suffira :

$8173 \times 0,50$  (taux CRDS) /  $7,50 = 0,545$  Md€, contre **0,209 Md€** dans la monographie.

#### — Prélèvement social et contribution additionnelle

La monographie affiche un montant de **0,209 Md€**.

Notre calcul s'inspire, là aussi, de la monographie n° 14 :

$30276 \times 0,1$  (part des revenus du patrimoine)  $\times 3,6\%$  (taux d'imposition)  $\times 3,7$  M = **0,410 Md€**.

#### — Contribution à la branche Maladie Vieillesse

Nos calculs sont identiques à ceux de la monographie sauf sur le nombre des populations concernées en fonction du tableau de la page 11 ci-dessus.

La monographie affiche les résultats suivants :

$0,234 + 10,394 + 13,053 = 23,681$  Mds€.

Les calculs de la présente étude aboutissent à des résultats sensiblement supérieurs puisque la population est supérieure en nombre :

$0,262 + 11,801 + 15,060 = 27,123$  Mds€.

#### — Contribution à la prévoyance et aux retraites complémentaires

La même observation est formulée. Les calculs de l'étude donnent un montant de **7,750 Mds€** contre un montant total de **6,677 Mds€** dans la monographie.

#### — Contribution à la branche chômage

Selon les mêmes principes le montant total de la branche chômage s'établit à **6,033 Mds€** contre **5,280 Mds€** dans la monographie.

#### — Contribution à la branche allocations familiales

Notre résultat est un montant de **5,392 Mds€** contre **4,659 Mds€** dans la monographie.

#### — Taxes sur les salaires

Notre résultat est un montant de **3,472 Mds€** contre **3,050 Mds€**.



— *Autres taxes*

Nos calculs donnent **2,256 Mds€** contre **2,009 Mds€** pour la monographie.

— *Récapitulation (en M€)*

<u>Nature de la recette</u>	<u>Mono27</u>	<u>Etude</u>
CSG :	4237	8173
CRDS :	289	545
Prélèvement social :	209	410
Maladie et vieillesse :	23681	27123
Prévoyance et retraite :	6677	7750
Chômage :	5280	6033
Allocations familiales :	4659	5392
Taxes sur les salaires :	3050	3472
Autres taxes :	2009	2256
<u>TOTAL :</u>	<u>50091</u>	<u>61154</u>

#### **4.4. Immigration irrégulière**

En pages 62 et 63 de la monographie n° 27 figurent les recettes de poche de l'immigration irrégulière :

- papiers pour la demande d'asile : 11,4 M€
- amendes : 152,6 M€
- cotisations sociales et fiscales : 57,8 M€

Le total s'établit à **0,222 Mds€**. Il serait utile cependant d'identifier la part réelle de ces recettes qui est encaissée.

#### **4.5. Récapitulation des recettes (en M€)**

<u>Nature des recettes</u>	<u>Mono n° 27</u>	<u>Etude</u>
Fiscalité Etat	28376	36582
Fiscalité locale :	4903	5269
Recettes sociales :	50091	61154
Immigration irrégulière :	0	222
<u>TOTAL :</u>	<u>83370</u>	<u>103227</u>

– V –  
**La synthèse**

**Récapitulation (en M€)**

<u>Items</u>	<u>Mono n°27</u>	<u>Etude</u>
Coûts :	92091	167108
Recettes :	83370	103227
<u>Déficit primaire</u> :	8721	63881
APD :	3277	0
Politique d'intégration (1) :	5375	0
Intérêts de la dette (2) :	0	21000
<b><u>Déficit</u> :</b>	<b><u>17373</u></b>	<b><u>84881</u></b>

(1)

Logement : ..... 2827  
Subventions : ..... 200  
Politique Ville : ..... 347  
Primo arrivants : ..... 108  
Education : ..... 1893  
Politique d'intégration : .. ..... 5375

(2)

Intérêts de la dette : Compte tenu de l'estimation du coût de l'émigration à 32 Mds€ en 1990 puis à 42 Mds€ en 1997 par Pierre Milloz, de notre estimation à hauteur de 62 Mds€ à partir de 2005, on peut estimer à 1050 Mds€ la contribution de l'immigration à la dette de la France de 1990 à 2012.

1050 Mds€ x 2% = 21 Mds€.

Ainsi l'immigration se trouve à l'origine d'une charge d'intérêts de la dette de 21 Mds€ pour les finances publiques françaises.

– VI –  
**Conclusion**

La présente étude, qui a adopté largement la démarche de la monographie n° 27, aboutit à un déficit annuel de l'immigration au détriment des finances publiques de la France de plus de **84 Mds€** (84,881Mds€), contre 17 Mds€ dans la monographie n° 27 en rappelant que la monographie n° 23 de 2010 avait affiché un déficit d'environ 30 Mds€.

Il convient de rappeler l'étude réalisée par Jean-Yves Le Gallou, de Polémia, et présentée au Colloque de l'Institut de géopolitique des populations de 2012 sur le coût annuel des dépenses et des investissements nécessaires pour faire face au flux d'immigration supplémentaire qui se déverse chaque année dans notre pays : 18 Mds€.

Une objection formulée à cette estimation serait que la plus grosse partie de ces dépenses et surtout de ces investissements n'est en réalité pas engagée et que le montant réel, bien que non connu, est bien inférieur. Mais c'est cela qui est grave ! Si des investissements qui se révèlent nécessaires ne sont pas engagés, il en résulte inéluctablement une dégradation des équipements et du service public. Celle-ci mériterait une évaluation spécifique. A titre de comparaison : si je n'entretiens pas la toiture de ma maison, la dégradation de celle-ci entraînera un besoin de réparation qui peut être évalué ; si ce besoin n'est pas satisfait, cela se traduira par une dépréciation de la maison qui, elle aussi, peut être évaluée et peut se révéler significative.

Il convient de rappeler que, dans plusieurs cas de notre étude qui pourraient engager des montants plus significatifs que ceux retenus, ce sont des évaluations modérées qui ont été retenues : travail illégal, fraude fiscale, fraude à la TVA, coûts de la santé, financement de la construction. L'estimation de ce surplus de dépenses pourrait être la suivante :

-travail illégal :	0,900 Mds€
-fraude à la TVA :	2,660 Mds€
-aides au logement :	1,595 Mds€

soit un total de 5,155 Mds€.

Le coût net s'établirait ainsi à 90,036Mds€.

Par ailleurs il n'a été tenu compte que très partiellement de dépenses des collectivités locales dont les montants peuvent se révéler significatifs : sport et jeunesse (7,4 Mds€), santé (3,5 Mds€), famille (2,1 Mds€), aménagement et services urbains (18,7 Mds€), transports dont transports scolaires (10,5 Mds€), soit un total très approximatif et certainement non exhaustif de 42,2 Mds€.

Un calcul sommaire du coût supplémentaire dû à l'immigration pour les finances locales aboutit à un montant de 6,8 Mds€ :

$$42,2 \text{ Mds} \times 16,2\% = 6,8 \text{ Mds€}.$$

La présente étude n'a pas pris en compte le coût annuel de l'émigration de 65.000 Français, jeunes et qualifiés pour la plupart, dont le solde net a été estimé par J.-P. Gourévitch à 7,9 Mds€ et qui contribue au déficit de la politique migratoire française.

Certes, les deux estimations sont distinctes mais elles sont liées. Comment ne pas penser que cette émigration a pour origine un taux de chômage fort pour les Français et encore plus fort pour les immigrés et les descendants d'immigrés, alors qu'il y a tant d'opportunités aux USA, au Canada, en Angleterre et même à Dubaï ? Ce taux de chômage, comme d'ailleurs le déficit budgétaire des finances

publiques, ne peut qu'augmenter du fait de la dégradation de la situation économique et de la poursuite continue d'un flux d'immigrants. Au fond, la vraie question, qui n'a jamais eu de réponse peut-être parce qu'elle n'a jamais été posée clairement à ceux que l'on croit être les décideurs de la politique française en ce domaine, est :

Combien d'immigrés voulez-vous en France ? 20 millions ? 30 millions ? Plus ? Peut-être ne le savent-ils pas ou qu'aucune limite n'est fixée.

**André Posokhow**  
Diplômé d'expertise comptable  
Auditeur/Consultant  
4/05/2013